



journée de solidarité pour les personnes âgées

Par Iara, le **22/12/2009** à **13:45**

Bonjour,

je viens de finir mes études et je viens de trouver un travail ,j'ai commencé le 14 décembre 2009 pour un cdd de 6 mois. J'ai ma période d'essai qui se termine le 14 janvier 2010 et la actuellement on m'a dit que je suis obligé de faire la journée de solidarité avant le 31 décembre 2009.Plusieurs personnes me disent oui et d'autre non car je n'ai pas le choix de travailler tel jour fériés.

Je voulais savoir ce que vous en pensiez? Suis-je obligé de me soustraire a cette journée de solidarité sachant que mon contrat à commencer au mois de décembre et qu'on veut me faire payer cette journée pour l'année 2009 pendant ma période d'essai alors que je n'ai pas travailler de l'année.

merci d'avance